

REGLEMENT des EQUIPEMENTS SPORTIFS

« BOULODROMES »



SOMMAIRE

PREAMBULE

Section 1 – BOULODROMES EXTERIEURS

Section 2 – BOULODROMES COUVERTS

PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article L131-16 du Code du Sport relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations, le présent Règlement énonce les caractéristiques techniques auxquelles doivent répondre les installations sportives utilisées pour les compétitions officielles organisées ou autorisées par la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal (F.F.P.J.P.).

Ces règles fédérales, conformément à l'article R131-33 du Code du Sport, n'imposent en aucun cas le choix d'un matériel ou d'un matériau déterminé.

Ainsi, aucun fabricant ou constructeur, aucune marque ni procédé de construction ne sont homologués ou agréés par la F.F.P.J.P.

Ce document se veut également pédagogique afin d'aider les maîtres d'ouvrage dans leur prise de décision et de choix à effectuer dans le cadre de leur projet.

A ce titre, il permet à la F.F.P.J.P de conseiller et de renseigner les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage dans le cadre de projets de construction et de réhabilitation des installations sportives destinées aux disciplines sportives pour lesquelles elle a reçu délégation de l'état.

Dans le cadre de la participation à des compétitions à caractère international, les installations sportives devront être conformes aux exigences édictées par le règlement de la ou des épreuves concernées émanant de la Fédération internationale (F.I.P.J.P.) repris dans le Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP.

SECTION I. BOULODROMES EXTERIEURS

I. DIMENSIONS

La Pétanque et le Jeu Provençal sont 2 sports qui utilisent les mêmes boules. Outre les pratiques purement techniques, ce qui les différencie de façon essentielle est la distance de jeu qui est au maximum de 10m en Pétanque et 20 m au Jeu Provençal.

- Pétanque

Les dimensions d'une aire de jeu sont :

- Pour les compétitions nationales et leurs qualificatifs et internationales : 15 x 4 m soit 60 m²
- Pour les compétitions locales, départementales et régionales : autorisé 12 x 3 m soit 36 m²

Conseil pratique : Les dimensions données ci-dessus permettent de calculer l'estimation de la surface totale nécessaire à partir :

- Soit de la surface disponible qui détermine le nombre de terrains et donc le nombre d'équipes pouvant y évoluer

Exemple : surface disponible de 600 m² = 10 terrains règlementaires → permet un concours à 20 équipes

- Soit la surface totale nécessaire en fonction de l'envergure des compétitions que l'on veut accueillir

Exemple : concours à 100 équipes = 100/2 = 50 terrains x 60 m² = 3000m²

- Jeu Provençal

Le Jeu Provençal se pratique sur un terrain délimité ayant comme dimension 4 m de largeur et ne peut en aucun cas être inférieur à 3,50m et 24 m de longueur. Les 4 m sont obligatoires en carrés d'honneur et sur les terrains des qualificatifs aux CDF.

NB : les clubs, départements et ligues, connaissent des participations en équipes très différentes suivant les manifestations organisées. Ces organes de la FFPJP organisent les compétitions en extérieur en fonction de leur capacité d'accueil. De fait, et tenant compte de plus de leur grand nombre, la FFPJP ne classe pas les boulodromes extérieurs.

6 CARACTERISTIQUES DU SOL

Si la Pétanque et le Jeu Provençal peuvent se pratiquer sur les surfaces naturelles, il faut des revêtements spécifiques aptes à concilier deux impératifs :

- avoir une perméabilité du sol suffisante pour permettre l'évacuation des eaux de pluie ou d'arrosage.
- avoir un sol suffisamment dur pour résister aux impacts répétés des boules et éviter un creusement rapide

Les revêtements pour les compétitions sont :

- Terrains perméables
- Terrains naturels
- Terrains stabilisés
- Terrains durs imperméables
- Enrobé ou béton recouvert de sable
- Enrobé ou béton recouvert de gravier
- Enrobé ou béton recouvert de sable + gravier

A. Préparation de la plateforme

Assise devant correspondre à la norme NF P 98-150-1

B. Préparation du sol sportif

Finition de surface en fonction de la difficulté technique recherchée :

- Terrain stabilisé
- Enrobé ou béton recouvert de sable
- Enrobé ou béton recouvert de gravier
- Enrobé ou béton recouvert de sable + gravier

7 DELIMITATION des aires de jeux

• Aires de Jeux

Dans le but de réduire la surface d'emprise nécessaire les aires de jeux (pistes rectangulaires) sont accolées par leurs grands côtés.

La délimitation des aires de jeux peut se faire par tous moyens de marquage au sol.

Recommandation : matérialiser les aires de jeux à la ficelle ce qui permet d'avoir une limite fine et amovible avec pour conséquence une grande et rapide transformation des aires de compétitions notamment le passage de la Pétanque au Jeu Provençal.

• Aire de compétition

Afin d'assurer la sécurité des personnes il faut entourer l'aire de compétition qui comprend un ensemble d'aires de jeux, c'est à dire le pourtour du boulodrome extérieur, d'obstacles ayant la fonction d'arrêt de boules (*) et dotés d'un effet d'amortissant

(*) Prescriptions pour les obstacles « arrêts de boules » = Hauteur min : 20 cm et épaisseur 2cm

Recommandations : prévoir un couloir de circulation de 1,5 m tous les 16 terrains de pétanque et 8 terrains de Jeu Provençal pour les joueurs, arbitres, officiels et PMR et ajouter des arrêts de boules pour les jeux face à face en configuration Jeu Provençal (voir plans types au chapitre VII).

8 ACCUEIL du public

Pour raison évidente de sécurité le public doit se tenir derrière les arrêts de boules et ne peut pénétrer en aucun cas dans les terrains de jeux.

Il est vivement recommandé d'installer des barrières lors des compétitions officielles accueillant du public. Les barrières doivent se trouver à une distance minimale de 1 m des arrêts de boules.

9 **ARROSAGE** : il est recommandé que l'ensemble de l'aire de compétition puisse être arrosée et pour ce faire de disposer d'au moins 1 point d'arrosage.

10 **ECLAIRAGE** :

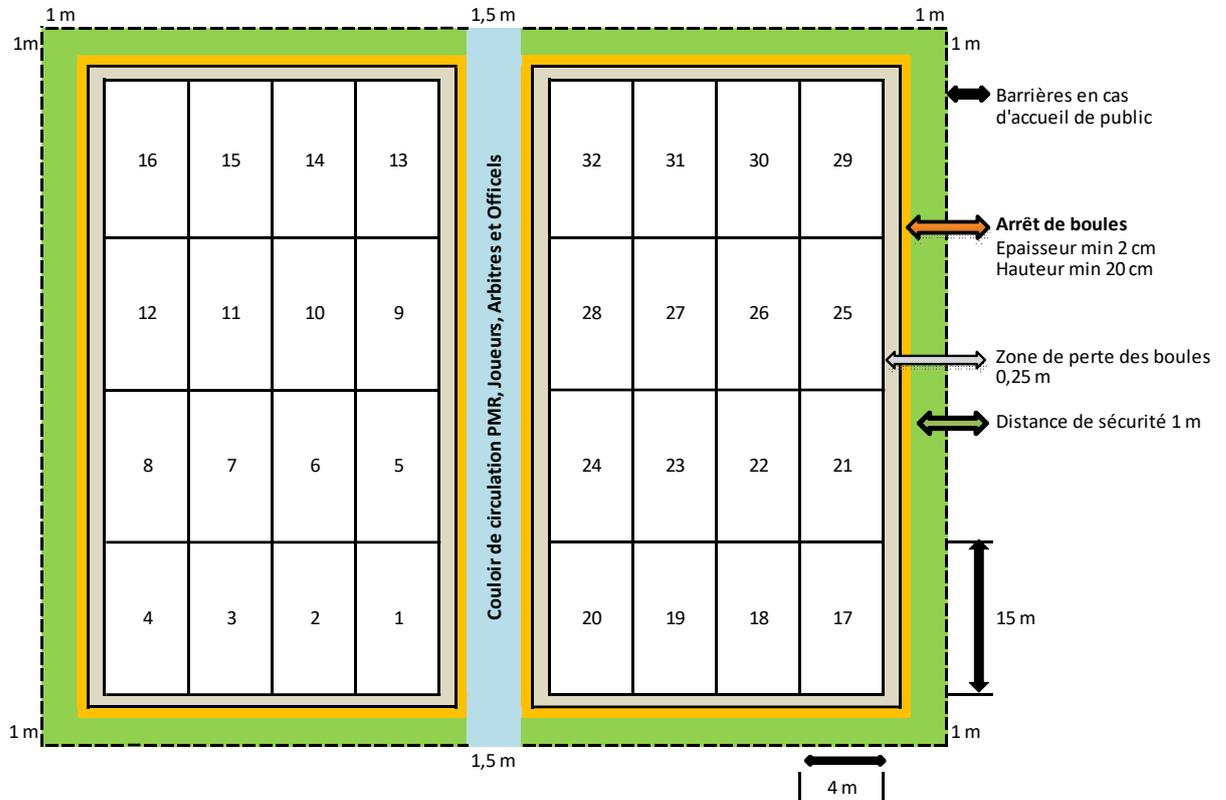
a. Eclairage suivant norme NF EN 12193

Niveau International / National	200 lux	coef 0.7
Niveau Régional / Départemental	100 lux	coef 0.7
Niveau Local	50 lux	coef 0.5

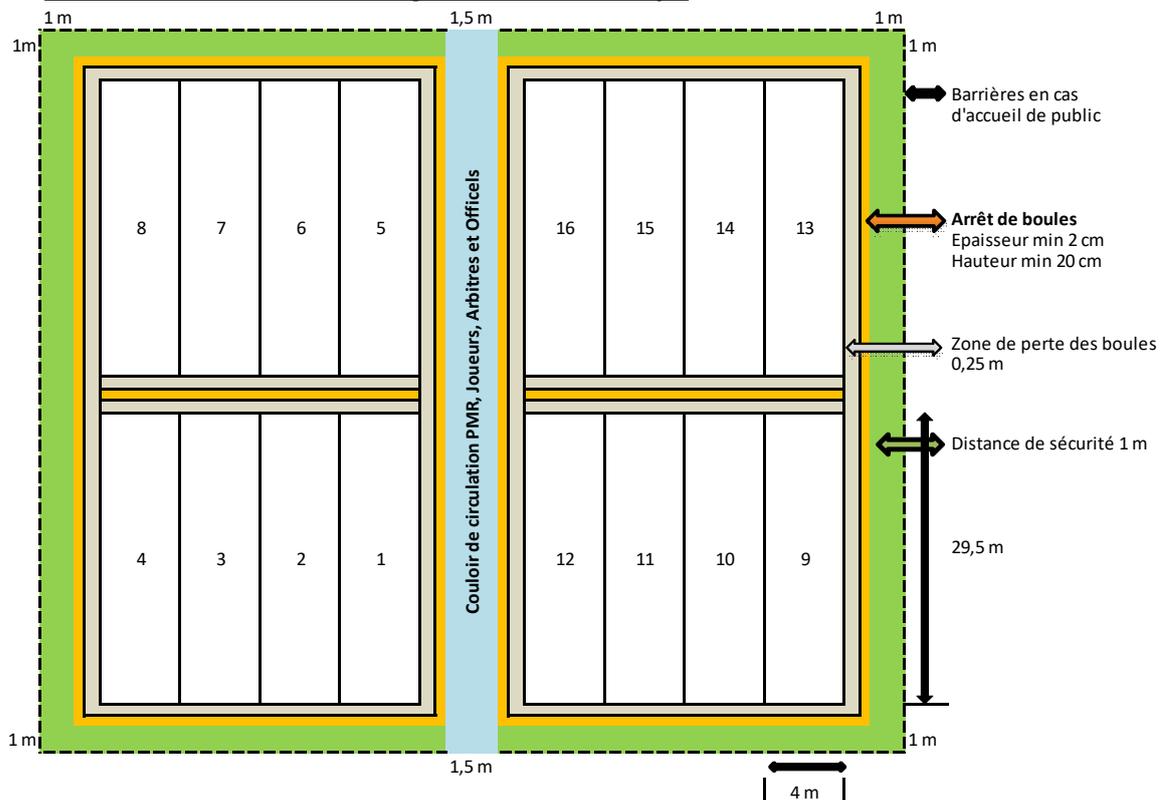
- b. Veiller à la bonne répartition de la lumière au sol sans zones d'ombres et sans éblouissement des joueurs.

11 PLANS TYPES

• Configuration Pétanque



• Transformation aisée en configuration Jeu Provençal



SECTION 2. BOULODROMES COUVERTS

I. Les pistes (aires de jeux)

- Pétanque
 - Dimension d'une piste règlementaire pour les compétitions nationales / internationales = 15 x 4 m
 - Dimension d'une piste règlementaire pour les autres compétitions = 12 x 3 m
 - Disposition des pistes :
Perpendiculaire aux longueurs de la structure → rendement maximum avec possibilité de diviser le rectangle dans le sens de la longueur ainsi : 4x2 ou 8x2 ou 16 x2 pistes etc...
- Jeu Provençal

Le Jeu Provençal se pratique sur un terrain délimité ayant comme dimension 4 m de largeur et ne peut en aucun cas être inférieur à 3,50m et 24 m de longueur. Les 4 m sont obligatoires en carrés d'honneur et sur les terrains des qualificatifs aux CDF.

Dans le but de réduire la surface d'emprise nécessaire les aires de jeux (pistes rectangulaires) sont accolées par leurs grands côtés.

La délimitation des aires de jeux peut se faire par tous moyens de marquage au sol.

Recommandation : matérialiser les aires de jeux à la ficelle ce qui permet d'avoir une limite fine et amovible avec pour conséquence une grande et rapide transformation des aires de compétitions notamment le passage de la Pétanque au Jeu Provençal.

Ainsi, 4 aires de jeux de Pétanque peuvent aisément se transformer en 2 pistes de Jeu Provençal.

II. Aire de compétition

Des « arrêts de boules » (voir ci-après) doivent être installés afin de protéger les aires de jeux disposées face à face dans le sens de la longueur qui est le sens du jeu.

Afin d'assurer la sécurité des personnes Il faut entourer l'aire de compétition qui comprend un ensemble d'aires de jeux, c'est à dire le pourtour du boulodrome extérieur, d'obstacles ayant la fonction d'arrêt de boules et dotés d'un effet d'amortissant

Prescriptions pour les obstacles « arrêts de boules » = Hauteur min : 20 cm et épaisseur 2cm

III. Critères fédéraux

A. Classement F.F.P.J.P. (niveaux A, B, C, D)

- D - compétitions locales : les boulodromes inférieurs à 16 pistes
- C - compétitions Départementales / Régionales : 16 pistes
- B - compétitions Régionales / Nationales : 32 pistes
- A- compétitions Nationales / Internationales : 64 pistes

NB : en dépendance du nombre d'équipes en présence les compétitions internationales ou nationales égales ou inférieures à 64 ou 32 équipes peuvent être organisées en Boulodromes Couverts de 16 pistes.

IV. La structure

– Hauteur :

- Spécifié : 5,5 m min libre au-dessus des jeux
- Recommandé 7 m libre, à partir de la classe C (16 pistes) au-dessus des jeux justifié par :
 - o La sécurité des usagers
 - o La santé des usagers : limitation de l'effet « poussière »
 - o L'évolution des conditions de pratique de jeu (hauteur de montée des boules au pointage)
 - o Amélioration de l'acoustique (bruits des impacts de boules, animations sonores, bruits de foule), par l'obtention d'un volume utile à la présence des joueurs et du public (par ex: 96 joueurs en simultané dans un boulodrome 16 pistes, 192 dans un 32 pistes, et 384 dans un 64 pistes)
 - o Permettre l'utilisation polyvalente de l'équipement couvert (autres sports et organisations diverses)

– Construction tous matériaux

- Recommandé : structure d'ensemble de forme rectangulaire pour raison d'encadrement d'une surface de jeu qui se trouve être elle-même la plus fonctionnelle et la moins coûteuse quand elle est disposée dans cette forme.
- Exposition maximale au soleil d'une des 2 longueurs

– Délimitation de l'aire de compétition

- Tout le périmètre, rectangulaire, de l'aire de compétition doit être pourvu de couloirs de circulations :

- o Revêtement : enrobé ou béton
Largeur min de 1.5 m

2 possibilités :

- a) Couloirs surélevés (façon trottoir) dans ce cas des arrêts de boules (bois ou caoutchouc dur) sont à appliquer sur les bordures

Couloir central de 1.5 m largeur par tranche de 4 pistes soit 8 face à face pour arbitres, officiels et accessibilité des PMR.

Garde corps / barrières de 1 m de hauteur (but empêcher l'accès au public) avec espaces / portillons d'accès à l'aire de compétition pour les joueurs et officiels.

Dans ce cas des pentes d'accès PMR doivent être installées.

- b) Couloirs de circulation au même niveau que le sol sportif

Spécification : disposer des arrêts de boules amovibles d'une hauteur min de 20 cm et épaisseur min 2 cm tout autour de l'aire de compétition.

Garde corps / barrières de 1 m de hauteur (but empêcher l'accès au public) avec espaces ou portillons d'accès à l'aire de compétition pour les joueurs et officiels.

- Aire de compétition faisant un tout de même niveau offrant la possibilité :
 - De division des pistes (marquage à la ficelle)
 - Sécuriser la séparation avec des arrêts de boules
 - De polyvalence d'utilisation de l'équipement
- Locaux annexes obligatoires
 - 1 Bureau technique (Table graphique) : 6m² min y inclus un emplacement « presse » (recommandé)
 - 1 Local Médical / Contrôle antidopage : 8m² min avec au moins 1 lavabo et paravents pour les équipements destinés à l'organisation de manifestations officielles c'est-à-dire à partir de 16 pistes normées.
 - Sanitaires suivant règlement sanitaire départemental.
- Locaux et équipements annexes recommandés
 - Club house
 - Bureaux, salle (s) de réunion
 - Locaux de rangement
 - Vestiaires et douches suivant règlement sanitaire départemental
 - Tribunes fixes ou mobiles.

V. Le sol

Plateforme (support du sol sportif)

Remblai dépendant des caractéristiques géotechniques du sol (cf. supra boulodromes extérieurs)

Sol sportif

Les revêtements du sol sportif sont :

- Terrains perméables c'ad les terrains stabilisés
- Du fait de leur résistance à la déformation les terrains durs imperméables sont recommandés pour les Boulodromes Couverts :
 - Enrobé ou béton recouvert de sable :
 - Enrobé ou béton recouvert de gravier (*)
 - Enrobé ou béton recouvert de sable + gravier

(*) Recommandé vivement pour limiter les effets néfastes de poussière (gravier moins poussiéreux que le sable)

Planéité : la pente du sol sportif ne peut excéder 1%

Arrosage : l'aire de compétition doit pouvoir être arrosée dans son ensemble il faut donc prévoir 1 point d'arrosage au minimum

VI. Eclairage et chauffage

- Eclairage : Suivant norme NF EN 12193

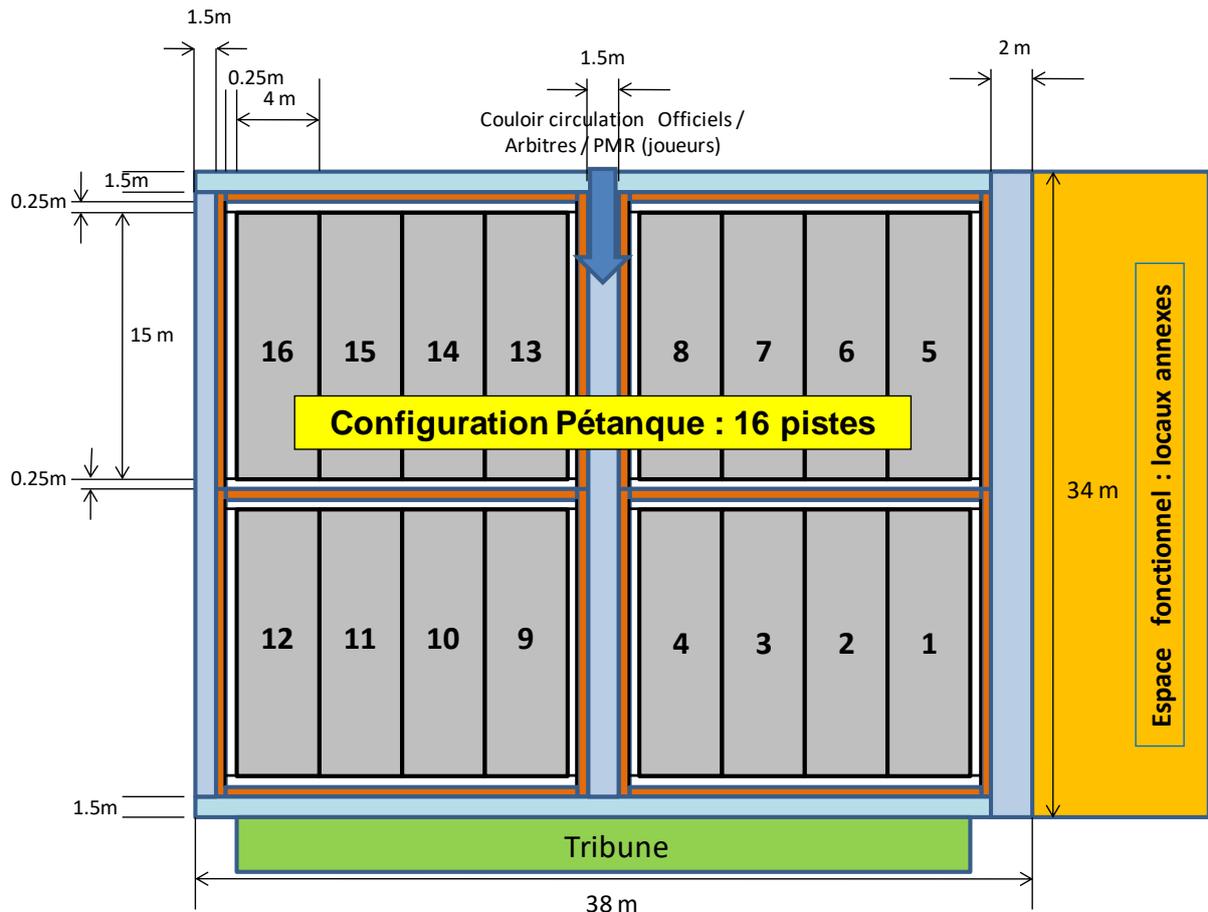
Niveau International / National	Classe A	300 lux min	coef 0.7
Niveau Régional / Départemental	Classe B /C	200 lux min	coef 0.7
Niveau Local	Classe D	200 lux min	coef 0.5

- Gain économique : dans tous les cas l'éclairage doit être segmenté (en cas d'entraînement et/ou d'utilisation partielle) par zones de 4 pistes ou au mieux par couple de 2 pistes uniformément réparti en évitant l'éblouissement des joueurs et les zones d'ombre.
- Coefficient d'uniformité 0.7
- Pour Info : 1000 Lux nécessaires en cas de retransmission TV par ajout temporaire (p ex boule hélium) sur les jeux concernés au moment utile
- Chauffage / Isolation : il est préconisé une température de 12°C minimum

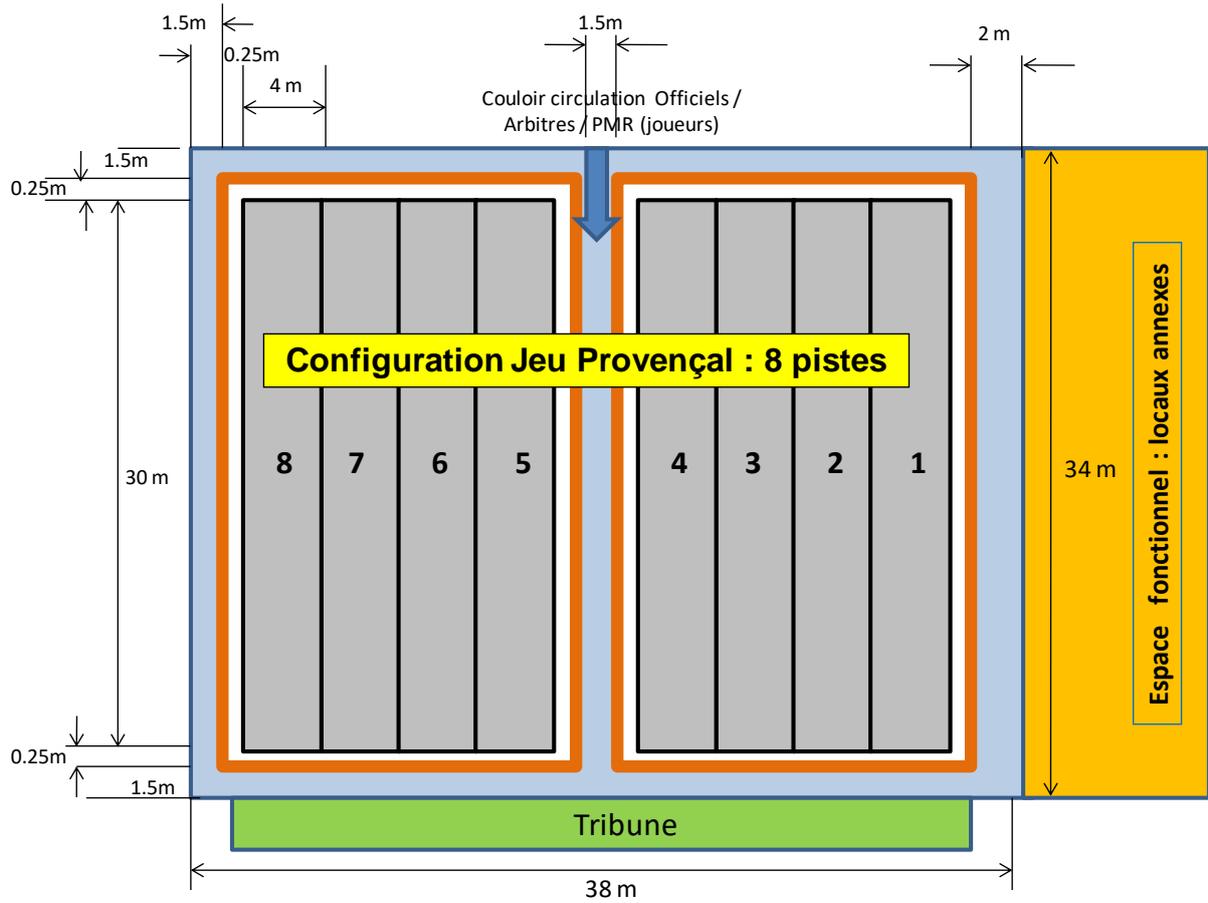
VII. Sonorisation :

- La sonorisation est destinée aux officiels, joueurs et le public et doit couvrir uniformément l'ensemble du boulodrome couvert
- Elle est recommandée à partir de 16 pistes

PLANS TYPES



FFPJP - Schéma Boulodrome Couvert 16 pistes Pétanque



FFJP - Schéma Boulo-drome Couvert 8 pistes Jeu Provençal